

L'an deux mil vingt-six, le lundi 2 février à 14h00, le Conseil Municipal de SAINT-HERBLAIN, dûment convoqué le mardi 27 janvier, s'est réuni en session ordinaire, Salle du Conseil, à la Mairie de Saint-Herblain, sous la présidence de Monsieur Bertrand AFFILÉ, Maire.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

Bertrand AFFILÉ, Marcel COTTIN, Farida REBOUH, Christian TALLIO, Eric COUVEZ, Marine DUMÉRIL, Driss SAÏD, Myriam GANDOLPHE, Jérôme SULIM, Hélène CRENN, Jocelyn GENDEK, Baghdadi ZAMOUM, Nelly LEJEUSNE, Jean-Pierre FROMONTEIL, Liliane NGENDAHAYO, Evelyne ROHO, Alain CHAUVET, Jean-Benjamin ZANG, Joao DE OLIVEIRA, Françoise DELABY, Jocelyn BUREAU, Yann MAREAU-CAREL, Léa MARIÉ, Laurent FOUILLOUX, Nadine PIERRE, Christine NOBLET, Jean-François TALLIO, Simon BRUNEAU, Vincent OTEKPO, Primaël PETIT, Amélie GERMAIN, Matthieu ANNÉREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H, Catherine MANZANARÈS, Sébastien ALIX, Jocelyn GILLET

EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION : Guylaine YHARRASSARRY pouvoir à Marcel COTTIN, Sarah TENDRON pouvoir à Driss SAÏD, Virginie GRENIER pouvoir à Hélène CRENN, Mohamed HARIZ pouvoir à Jocelyn GENDEK

ABSENTS : Newroz CALHAN, Éric BAINVEL

QUORUM : 22

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Christine NOBLET

DÉLIBÉRATION : 2026-016

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES - SUBVENTIONS POUR ÉCHANGES - NOUVEAUX CRITÈRES

DÉLIBÉRATION : 2026-016
SERVICE : DIRECTION DES JEUNESSES DES SPORTS ET DE L'ACTION
SOCIOCULTURELLE

OBJET : RELATIONS INTERNATIONALES - SUBVENTIONS POUR ÉCHANGES - NOUVEAUX CRITÈRES

RAPPORTEUR : Farida REBOUH

Par délibération n°2025-038 du 31 mars 2025, la Ville s'est engagée à apporter son soutien financier aux groupes organisant des déplacements scolaires ou d'échanges interculturels à l'étranger, sous forme d'une bourse de voyage accordée à chaque participant herblinois.

Cette aide est basée sur un forfait de 50 € par Herblinois sans montant maximum par structure.

Il est proposé au Conseil Municipal de permettre à des associations bénéficiant d'une subvention de fonctionnement ou au projet de la part de la Ville de pouvoir également bénéficier de cette aide. Il est fondamental en effet de renforcer les échanges interculturels entre jeunes de Saint-Herblain et des villes jumelées notamment, mais également de favoriser le dialogue avec d'autres cultures.

Il est également proposé d'accorder cette subvention pour échanges selon les critères suivants :

- la demande doit émaner d'un établissement scolaire, d'un club sportif ou d'une association herblinoise ;
- exceptionnellement si une association ou un établissement scolaire non herblinois organisait un voyage réunissant plus de 10 Herblinois, la demande serait recevable ;
- le voyage doit se faire dans le cadre d'un échange interculturel avec un groupe local ou doit avoir un intérêt pédagogique clairement explicité (le programme sera joint à la demande) ;
- seuls les participants herblinois seront comptabilisés ;
- un seul déplacement par an et par groupe (établissement ou association) pourra être soutenu.

Pour chaque déplacement, l'association ou structure devra déposer une demande de subvention qui sera soumise au Conseil Municipal pour attribution.

Il est proposé au Conseil municipal :

- d'abroger la délibération n°2025-038 du 31 mars 2025 ;
- de valider le nouveau mode de calcul pour les bourses attribuées aux groupes d'Herblinois organisant des voyages à l'étranger ;
- d'accorder les subventions dans le respect des nouveaux critères définis par la présente délibération.

Matthieu ANNREAU, Alexandra JACQUET, Bernard FLOC'H n'ont pas pris part au vote.

Le Conseil, après délibéré, adopte la présente délibération à l'unanimité.

Saint-Herblain le : 02/02/2026

La secrétaire de séance

Le Maire

Christine NOBLET

Bertrand AFFILÉ

Transmise en Préfecture le : le 5 février 2026

Publiée sur le site de la commune de Saint-Herblain le : le 5 février 2026